

Bulletin de préinscription à renvoyer avant le samedi 9 septembre 2017 accompagné de votre règlement à :

"Espace en Mouvement" 44/46, boulevard Magenta - 75010 PARIS

Votre nom : ..... Votre prénom : ..... @ : .....

Votre adresse : ..... si première inscription ou changement d'adresse : .....

Inscrivez clairement ci-dessous les activités choisies et le montant de vos contributions pour chaque groupe d'activités ① ② ③ ④

**Activités Individuelles** (saison 2017 - 2018)

Cartes  3 séances  5 séances  10 séances  30 séances

Montant de ma carte d'activités individuelles : ..... € ①

**Activités hebdomadaires collectives**

Je choisis de suivre :  1 ou  2 ou  3 séances

Activités : ..... jour : ..... heure : .....

Activités : ..... jour : ..... heure : .....

Activités : ..... jour : ..... heure : .....

Montant de ma contribution aux activités hebdomadaires : ..... € ③

**Stages à l'Espace en Mouvement**

Yoga  2 décembre  20 janvier  10 mars  26 mai

Expression dansée  7 avril

**Programme d'approfondissement** (Association azA)

Séances hebdomadaires + les 5 stages du samedi + 3 séances individuelles

Nombre de séances hebdomadaires choisies : 1  2  3

Montant de ma contribution au programme : ..... € ④

**Cure de Yoga en Auvergne "10ème année - 10 jours"**  21 avril au 30 avril 2018 (Remplir le bulletin de préinscription "Cure de Yoga" et régler séparément

TOTAL de mes contributions : additionnez les montants ① ② ③ ④ ..... €

Je choisis mon mode de règlement : - en une seule fois - ou en facilité de paiement sans frais (3 chèques maximum + 1 de cotisation)

Libeller votre ou vos chèques au nom de l'association concernée, azA ou Ascension santé + 1 chèque séparé de 30€ pour la cotisation

Si vous suivez des activités dans les deux associations, libeller votre ou vos chèques au nom de l'association azA + 1 chèque de cotisation de 30€ par association

•  Votre inscription sera validée à réception de votre cotisation accompagnée de la totalité de vos contributions et de votre signature au dos ➤

A lire avant de vous inscrire

Consultez le détail des activités sur [www.espaceenmouvement.eu](http://www.espaceenmouvement.eu)

- Cotisation annuelle : 30 € pour chacune des associations dans lesquelles vous suivez les activités.
- **Activités individuelles**  
Le versement de votre contribution s'effectue à chaque séance individuelle ou lors de la première séance individuelle pour les activités faisant l'objet d'une carte de 3, 5, 10 ou 30 séances. Les séances non annulées 48h à l'avance sont dues.

• **Activités collectives**

- **A l'année :** votre règlement peut se faire en 3 versements remis lors de votre inscription - pour la période du 25 septembre 2017 au 11 août 2018
- **Au trimestre :** votre règlement peut se faire en 2 versements remis lors de votre inscription  
- Le 1<sup>er</sup> trimestre s'étend du 25 septembre 2017 au 23 décembre 2017  
- Le 2<sup>e</sup> trimestre s'étend du 8 janvier 2018 au 31 mars 2018  
- Le 3<sup>e</sup> trimestre s'étend du 2 avril 2018 au 30 juin 2018
- **Au mois :** votre règlement s'effectue lors de votre première séance mensuelle

Pendant la période estivale (4 juillet / 11 août), les activités sont regroupées sur 4 jours (merc, jeudi, vend, sam)

Les séances collectives manquées peuvent être rattrapées, en fonction des places disponibles, à tout moment dans l'année concernée pour un forfait annuel, dans le trimestre concerné pour un forfait trimestriel, dans le mois concerné pour un forfait mensuel.

Pour tout changement, inscrivez-vous sur un nouvel horaire par internet ou sur place.  
Si votre demande ne peut aboutir, vous recevrez une autre proposition.

- Une **séance d'essai gratuite** est offerte à vos proches ou amis.
- Votre participation peut être **prise en charge** par votre employeur via la formation continue ou votre comité d'entreprise.

Conditions d'inscription

- Le règlement de votre adhésion et de vos participations aux activités ne peuvent faire l'objet d'aucun **remboursement**, avoir ou report même en cas de fréquentation irrégulière ou d'annulation de votre part.
- Si nous étions dans l'obligation d'annuler une activité, votre contribution vous serait remboursée.
- Un **certificat médical** d'aptitude à suivre nos activités doit nous être fourni lors de votre inscription en cas de difficultés ou de troubles fonctionnels physiques, ponctuels ou chroniques, ou en cours d'année si des troubles se manifestent.
- Une **assurance civile individuelle** est nécessaire pour suivre les activités.

DATE

SIGNATURE précédée de la mention "Lu et approuvé"